



CC Côte d'Emeraude (Siren : 243500725)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Lunaire
Arrondissement	Saint-Malo
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	10/10/1996
Date d'effet	10/10/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Michel PENHOUET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35800 SAINT LUNAIRE
Téléphone	02 99 46 09 07
Fax	02 99 46 09 08
Courriel	accueil@cote-emeraude.fr
Site internet	www.cote-emeraude.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	30 416
-----------------------------	--------

Densité moyenne 275,43

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Dinard (213500937)	11 169
22	Lancieux (212200943)	1 547
35	La Richardais (213502412)	2 477
35	Le Minihic-sur-Rance (213501810)	1 481
22	Plessix-Balisson (212201925)	93
35	Pleurtuit (213502289)	6 108
22	Ploubalay (212202097)	2 829
35	Saint-Briac-sur-Mer (213502560)	2 049
35	Saint-Lunaire (213502875)	2 422
22	Trégon (212203574)	241

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement non collectif</p> <p><i>Assainissement non collectif : - Est déclarée d'intérêt communautaire, la gestion des contrôles des systèmes d'assainissement non collectif comprenant : - le diagnostic des installations d'assainissement non collectif, dans les hameaux et les écarts, - la mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC) - la gestion de ce service qui organise différents contrôles : - pour les installations existantes : le contrôle du bon fonctionnement et le contrôle de l'entretien des installations, - pour les installations neuves : le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des projets.</i></p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>ENVIRONNEMENT, PAYSAGE ET CADRE DE VIE Définition et mise en œuvre d'actions concertées pour la mise en valeur et la protection des sites naturels d'intérêt communautaire sur la communauté de communes : - les sites du Conservatoire du Littoral, - les ZNIEFF de type 2, - les zones Natura 2000. Elaboration, mise en place et suivi d'actions concertées pour la reconquête de la qualité des eaux des Bassins Versants de la communauté de communes en conformité avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rance et Frémur et Baie de Beausais. Mise en place d'une politique de création, de gestion et d'entretien des chemins de randonnée inscrits aux Plans Départementaux d'Itinéraire de Petite Randonnée. Mise en place d'une équipe d'entretien manuel des espaces communaux à la demande des communes, des sites naturels d'intérêt communautaire et des chemins de randonnée inscrits au PDIPR : la Brigade Nature et Patrimoine de la communauté de communes. Participation à la mise en place et à la valorisation du patrimoine bocager et de façon plus générale, amélioration de la qualité paysagère et du cadre de vie, grâce à la réalisation d'une charte paysagère qui traitera notamment la signalétique publicitaire. Animation et sensibilisation à l'environnement. Coordination des actions concertées de défense contre toutes pollutions accidentelles. Appui technique, sur sollicitation des communes, pour la consultation d'une enquête publique dans le cadre d'une installation classée.</i></p>
Sanitaires et social

- Action sociale

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE Sont déclarés d'intérêt communautaire : - le chantier d'insertion « Brigade Nature et Patrimoine » de la communauté de communes

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

les dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance : animation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) et mise en œuvre des actions résultant du travail des instances du C.I.S.P.D.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Création, extension, aménagement, entretien et gestion des parcs d'activités industrielles, commerciales, tertiaires ou artisanales et touristiques d'intérêt communautaire. - Sont déclarés d'intérêt communautaire tous les parcs d'activités futurs ainsi que les extensions de parcs existants à partir d'une superficie totale minimale de 2,5 hectares. En cas d'extension, l'ensemble du parc (existant + extension) sera considéré comme étant d'intérêt communautaire, la superficie totale (existant + extension) devra atteindre au moins 2,5 hectares. Requalification, puis entretien et gestion des parcs d'activités actuels d'une superficie égale au minimum à 5 hectares. - Sont déclarés d'intérêt communautaire les parcs d'activités actuels d'une superficie égale au minimum à 5 hectares.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions de développement économique d'intérêt communautaire : - Animation économique du territoire sous forme : - d'accompagnement des acteurs économiques locaux tels que les associations de commerçants ou de chefs d'entreprise ; - d'aide technique et financière aux porteurs de projets économiques du territoire ; - de participation à des actions et programmes favorisant le développement économique et l'emploi, en partenariat avec les différents acteurs oeuvrant dans le domaine (PFIL, ODESCA, PAE) - Promotion économique du territoire et recherche d'activités économiques créatrices d'emplois. - Aide à l'insertion par l'économie. - Réalisation d'études portant sur le développement économique. - Etude, création et gestion d'immobilier d'entreprises ; gestion des ateliers relais existants après transfert de propriété. - Mise en œuvre d'une politique de soutien au dernier commerce alimentaire ou de service à la personne (dans sa catégorie) situé en centre bourg.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration de documents de planification de l'espace définissant des objectifs à moyen terme de développement des territoires : - le schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur - le schéma d'orientation intercommunale pour la maîtrise du foncier - la mise en cohérence des PLU Coordination des schémas suivants : - le schéma commercial intercommunal - le schéma intercommunal de l'habitat. Mise en place et gestion d'observatoires du territoire, notamment pour l'habitat et pour le suivi de l'offre et de la demande d'immobiliers d'entreprises.

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- la création, l'entretien et la gestion des Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire, c'est-à-dire dont 50 % au moins de la surface totale est à vocation commerciale, - l'élaboration, le suivi et l'actualisation de la charte de territoire.

- Constitution de réserves foncières

Etudes, concertation et mise en place d'actions relatives à l'aménagement rural : - l'élaboration d'un diagnostic foncier et socio économique du territoire, - la constitution de réserves foncières destinées à l'implantation d'équipements d'intérêt communautaire dont la définition correspond aux compétences correspondantes ou au développement de l'activité agricole.

- Organisation des transports non urbains

Renforcer l'offre, la qualité, l'accès aux services de transports collectifs et maintenir des services en zone de faible densité dans le cadre des schémas départementaux et en lien avec les autorités organisatrices. Réflexion et suivi des travaux sur les voies de communication avec les partenaires concernés pour les dessertes aéroportuaire et routière.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie de desserte interne aux ZAC communautaires et parcs d'activités définis comme d'intérêt communautaire (paragraphe 2) et la voirie nécessaire à la desserte des équipements communautaires et des ZAC communautaires à partir des voies structurantes existantes (voirie nationale, départementale ou communale). Sont également compris les réseaux d'assainissement, les réseaux d'eaux pluviales et eaux potables, l'éclairage, les fossés, les bas côtés et les talus, et l'aménagement paysager de proximité.

Développement touristique

- Tourisme

Mise en place d'une politique de développement touristique à l'échelle intercommunale, éventuellement en collaboration avec d'autres partenaires. Réalisation et gestion des équipements à vocation touristique présentant un intérêt communautaire, c'est-à-dire dont le rayonnement dépasse largement le territoire de la communauté et en augmente l'attrait touristique par une fréquentation estimée supérieure à 15 000 entrées par an. Et sont déclarés d'intérêt communautaire, les équipements - s'inscrivant dans une logique de développement équilibré du territoire et de cohérence d'aménagement - favorisant la fréquentation de la communauté de communes et/ou impactant directement son économie locale. Etudes, réalisations et investissements visant à valoriser le développement touristique sur le territoire de la communauté de communes. Création de circuits de randonnée. Accueil, information et promotion touristiques intercommunales, c'est-à-dire lorsque le champ d'action concerne au minimum deux communes du territoire. Promotion touristique du littoral et du pays intérieur, également en partenariat avec différents acteurs touristiques.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Etude et mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat répondant aux conditions définies dans la loi et ses textes d'application.

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Réalisation de toutes études et analyses générales liées au logement et à l'habitat sur l'ensemble du territoire. Répartition et hiérarchisation des programmes sociaux (locatifs et d'accession à la propriété) futurs sur le territoire communautaire en tenant compte de l'existant. L'initiative du projet reste de la compétence communale ou privée dans le respect des orientations du programme local de l'habitat intercommunal. Participation à la négociation et à la répartition des PLA aux communes. Aide éventuelle aux mises aux normes des structures d'hébergement des personnes âgées du territoire.

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

Aide aux communes membres, CCAS et bailleurs sociaux pour la réalisation de programmes sociaux (locatifs et d'accession à la propriété) par une subvention forfaitaire au maître d'ouvrage suivant le nombre de logements créés OU un pourcentage du résiduel restant à la charge du maître d'ouvrage OU tout autre moyen suggéré par le PLH. Aide éventuelle à la réalisation d'hébergements à vocation sociale (foyers de jeunes travailleurs, hébergements d'urgence,) d'initiative communale.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Mise en œuvre d'actions concertées ou de procédures (OPAH, programme social thématique,) favorisant la réhabilitation des logements anciens ou vacants et le développement locatif hors champ social si axé sur la production de logements locatifs décents.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC) Elaborer et conduire une politique locale de développement et d'emploi des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) par : - L'aide à l'utilisation et à l'installation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, - La mise en œuvre d'actions issues des nouvelles technologies de l'information et de la communication, - La réalisation d'actions en faveur de l'accès des populations aux nouvelles technologies de la communication et de l'information, - Le pilotage et l'administration du système d'information géographique communautaire, - L'information et la promotion du territoire, notamment à l'aide d'un site internet ou de réseaux intranet, - La mutualisation d'outils de dématérialisation des procédures administratives via l'adhésion au syndicat mixte E-Megalis.

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Réalisation, gestion et entretien de terrains d'accueil des Minorités Ethniques Non Sédentarisées (MENS) ou gens du voyage.

- Autres

PRESTATIONS DE SERVICES AUX COMMUNES La communauté de communes Côte d'Emeraude pourra exercer ponctuellement pour cause d'intérêt public des prestations de services pour le compte d'une ou plusieurs communes membres dans la limite de ses compétences statutaires ou législatives et lorsque les intérêts à agir concerneront un projet commun.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	SM DU PAYS DE SAINT MALO (253514764)	SM fermé	169 045

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)